

**CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES**

Séance plénière du 26 octobre 2005 à 9h30

« Projections financières (suite) »

*Document N°3*

**Document de travail,  
n'engage pas le Conseil**

## **Le scénario européen**

Le groupe de travail « Vieillesse » du Comité de politique économique (CPE) mène un exercice de projection des retraites à l'échelle européenne. En France, cet exercice est articulé avec les travaux du Conseil d'orientation des retraites.

La projection européenne est fondée sur un jeu d'hypothèses spécifiques élaborées par le groupe de travail « Vieillesse » avec une méthodologie unique pour tous les pays européens. Cette recherche de cohérence conduit à chiffrer des hypothèses particulières et à tenir compte de méthodes de projection<sup>1</sup> différentes retenues par les experts dans les différents domaines : démographie, macroéconomie, effet de la réforme sur les comportements des personnes (avance ou recul de l'âge de liquidation).

Avant d'indiquer les principaux résultats de la projection de base, les hypothèses sur lesquelles est fondée la projection seront présentées. De nombreuses variantes ont, en outre, été demandées, très récemment par le Comité de politique économique. Elles font l'objet actuellement de chiffrages par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

### **I - Hypothèses sous-tendant la projection**

#### **1/ Démographie**

- Fécondité

Le CPE a retenu un indice de fécondité supérieur à 1,8 enfant par femme, qui est l'hypothèse centrale du COR. Partant de 1,89 enfant par femme en 2004, il diminuerait très légèrement pour s'établir à 1,85 enfant en 2030. L'hypothèse européenne est plus favorable aux régimes que celle retenue dans le scénario de base du Conseil d'orientation des retraites.

---

<sup>1</sup> Pour la population active,

- Espérance de vie

Le comité de politique économique retient des hypothèses d'espérance de vie moins élevées pour les hommes et les femmes que celles retenues par le COR dans son scénario de base. Ces hypothèses reflètent un scénario de rapprochement des espérances de vie en Europe. En fait, l'hypothèse européenne s'apparente à l'hypothèse de mortalité haute de l'INSEE. Les femmes auraient une espérance de vie à la naissance de 87,9 ans en 2050, contre 91 ans dans le scénario du COR et 87,7 ans selon l'hypothèse haute. Pour les hommes, l'espérance de vie serait de 82,3 ans en 2050 contre 84,3 ans dans le scénario central et 82,6 ans dans l'hypothèse de mortalité haute. Ces hypothèses sont également plus favorables aux régimes que celles retenues dans le scénario de base du Conseil d'orientation des retraites.

- Migrations

Le solde migratoire du scénario européen, égal à 64 000 personnes en 2004 diminuerait légèrement à 60 000 personnes en 2020 et 59 000 en 2050. L'hypothèse de base du COR correspond à un solde migratoire de 50 000 personnes par an sur toute la période de projection, un peu moins favorable pour les régimes.

- Conséquences sur l'évolution de la population

Ces différences dans les hypothèses se traduisent par une population plus jeune selon le CPE du fait d'une fécondité un peu plus élevée et d'une espérance de vie plus courte. La part des personnes de 65 ans et plus parmi les personnes de plus de 15 ans est de 20% en 2004 selon les deux scénarios. Elle progresserait à 31,7% en 2050 selon le scénario européen et 34,3% selon le scénario de base du COR. Par rapport à la projection nationale, cet écart est de nature à alléger les dépenses de retraites et les besoins de financement toutes choses égales par ailleurs.

## **2/ Evolutions macroéconomiques**

- Taux de chômage

Le CPE retient comme évolution du taux de chômage une diminution pour atteindre 7% en 2015 et un maintien à ce niveau ensuite. Cette hypothèse correspond à une des hypothèses retenues par le COR. Celles-ci sont au nombre de cinq (baisse du taux de chômage pour atteindre 3% en 2015, 4,5% en 2015, 7% en 2015, 9% en 2015 ou baisse du taux de chômage pour atteindre 4,5% en 2010). Cette hypothèse est moins favorable aux régimes que l'hypothèse du scénario de base du COR.

- Productivité

Le scénario central européen repose sur une hypothèse de hausse de la productivité de 1,7% par an à partir de 2025. De 2004 à 2025, la hausse de la productivité s'élèverait progressivement à partir de la faible évolution actuelle (+1,1%). Le COR a retenu une hausse très légèrement plus élevée de 1,8% par an.

## **3/ Prise en compte de la réforme de 2003**

La réforme de 2003 joue sur les taux d'activité et la pension moyenne.

- Taux d'activité

Les taux d'activité de la projection européenne recouvrent à la fois les évolutions tendancielle et les effets particuliers de la réforme de 2003, sans que soit explicitée la part de chacun de ces facteurs dans l'évolution des taux d'activité et de la population active. De plus, l'estimation a été menée par Eurostat selon la méthode des cohortes qui fournit des résultats assez différents de ceux de l'INSEE, utilisés par le COR. Cette manière de procéder présente l'inconvénient de s'écarter de certaines évaluations nationales mais elle s'efforce de traiter tous les pays de façon relativement homogène.

La comparaison des évolutions de la population active après réforme montre pour la France une situation nettement plus favorable selon la projection européenne : il y aurait en 2050 près de 3 millions de personnes actives de plus (environ 10%).

- Effectif des retraités

Dans la projection du COR, les effectifs de retraités sont estimés en faisant la somme des effectifs des régimes diminuée de l'effectif des polypensionnés. Le modèle de la CNAV permet d'en faire une évaluation puisque la quasi totalité des polypensionnés relèvent, à un moment de leur vie professionnelle, du régime général.

Cette série a été utilisée pour évaluer l'effectif de retraités de la projection européenne<sup>2</sup>.

- Pension moyenne

La pension moyenne est calculée dans le scénario du COR à partir des données des régimes. La masse totale des pensions des régimes après prise en compte des effets de la réforme est divisée par l'effectifs des pensionnés. Cette évaluation de la pension moyenne a été utilisée dans la projection européenne malgré les différences d'hypothèses entrant dans le calcul<sup>3</sup>.

## II - Résultats des projections

Les effectifs de retraités progresseraient de façon très rapide de 2003 à 2035, passant de 13 millions de personnes à 20 millions environ. Après 2035, la progression s'infléchirait très sensiblement avant de laisser la place à une stabilisation des effectifs à un niveau voisin de

---

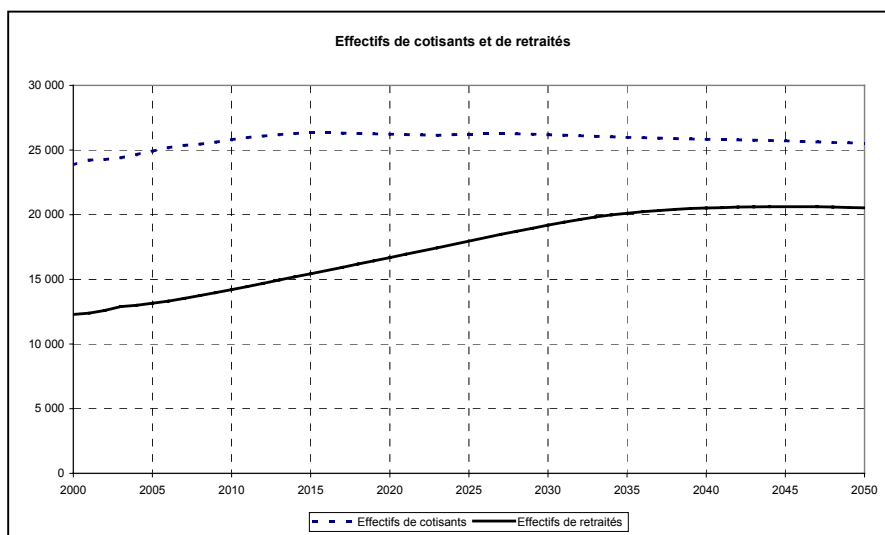
<sup>2</sup> Cependant, compte tenu de la différence sensible des hypothèses d'espérance de vie, un recalage a été nécessaire. Il a été supposé que le taux de retraités parmi les personnes de 60 ans et plus était le même dans les deux projections.

<sup>3</sup> Pour les projections du COR, les estimations des effectifs de retraités et de pension moyenne ont en effet été effectuées en prenant des hypothèses différentes de celles du scénario européen en ce qui concerne la démographie (scénario central de l'INSEE), le taux de chômage (4,5%), les taux d'activité (scénario de l'INSEE amendé pour tenir compte d'un taux de chômage à 4,5%), les effets de la réforme de 2003 sur la population active et les effectifs de retraités et l'évolution de la productivité (1,8% par an au lieu de 1,7%).

Il n'était pas possible d'effectuer ce calcul en prenant les hypothèses européennes, sur la base de résultats fournis par les régimes de retraite, sans disposer d'une évaluation de l'impact de la réforme selon le scénario européen pouvant être utilisée par les régimes pour leurs estimations. Le signe et l'ampleur du biais entre la pension moyenne retenue et celle qui aurait correspondu aux hypothèses européennes sont difficiles à connaître, compte tenu du manque d'information sur les effets de la réforme notamment.

20,5 millions de personnes. Cette évolution reflète la montée en charge provenant du *baby boom*.

Les effectifs de cotisants progresseraient jusqu'en 2015 du fait du recul du chômage (passant de 24,6 millions de personnes en 2004 à 26,3 millions en 2015). Après cette date, ils diminueraient assez modérément. En 2050, ils resteraient supérieurs à ceux du début de la période de projection (25,5 millions en 2050).



Les évolutions des effectifs de cotisants et de retraités se traduisent par une hausse importante du ratio retraités/actifs. En 2003, il y avait 48 retraités pour 100 actifs. Il y en aurait 74 en 2040 et à peine plus en 2050 (75 retraités pour 100 actifs).

La pension moyenne augmenterait en termes réels de 1,1% par an de 2003 à 2050. Cette évolution moyenne recouvre une accélération progressive : la pension moyenne croîtrait de 1,5% par an environ de 2040 à 2050 contre une hausse de 1,0% entre 2003 et 2020.

Compte tenu de l'évolution des effectifs de retraités et de celle de la pension moyenne, le poids des retraites dans le PIB progresserait de 1,2 point entre 2003 et 2020 (passant de 12,8% à 14,0% en 17 ans). La hausse de la part des retraites dans le PIB serait un peu moins rapide ensuite. Les retraites représenteraient 15,2% du PIB en 2050 (+1,2 point de PIB en 30 ans).

L'évaluation de la masse des cotisations repose sur celle de la masse salariale, le taux de cotisation global étant maintenu constant, à l'exception de la hausse de 0,2 point décidée dans le cadre de la loi de 2003 pour le régime général et les régimes alignés. L'évolution de la masse salariale résulte de l'évolution de l'emploi et de la productivité du travail, le salaire moyen par tête étant supposé évoluer comme la productivité du travail puisque le partage de la valeur ajoutée est inchangé dans la projection.

Les cotisations représentaient 12,8% du PIB en 2003 et resteraient à ce niveau tout au long de la période de projection<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> La hausse du taux de cotisation de 0,2 point en 2006 ne concerne pas l'ensemble des cotisants.

Au total, le besoin de financement augmenterait comme les prestations. Il s'établirait à 1,2 point de PIB en 2020 et 2,4 points en 2050.

### Résultats principaux de la projection

	2003	2020	2050
Effectifs de retraités en millions de personnes	12,9	16,7	20,5
Effectifs de cotisants en millions de personnes	24,4	26,2	25,5
Ratio retraités/cotisants	0,48	0,59	0,75
Masse des cotisations en milliards d'euros 2004	202,9	285,7	462,9
Masse des prestations en milliards d'euros 2004	202,9	311,3	548,9
Besoin de financement en milliards d'euros 2004	0,0	-25,6	-86,0
Masse des cotisations en points de PIB	12,8	12,8	12,8
Masse des prestations en points de PIB	12,8	14,0	15,2
Besoin de financement en points de PIB	0,0	-1,2	-2,4

\*  
\* \*

- On observe que les résultats de la projection correspondant au scénario de base du CPE sont plus favorables aux comptes des régimes en 2050 que ceux de la projection dans le scénario du COR mais moins favorables en 2020 : besoin de financement de 2,4 points de PIB selon le CPE à comparer à 3,1 points de PIB en 2050 selon le COR (avant tout éventuel transfert de cotisations), 1,2 point de PIB en 2020 selon le CPE à comparer à 0,8 selon le COR (avant tout éventuel transfert de cotisations).

Ces écarts s'expliquent principalement par les différences dans les hypothèses démographiques (et surtout celles relatives à l'espérance de vie) et secondairement par les différences dans les hypothèses d'évolution de la population active.

La portée des écarts démographiques doit cependant être relativisée tant le CPE que le COR, outre les scénarios de base ici commentés, étudient de nombreuses variantes portant aussi bien sur les hypothèses démographiques, qu'économiques et réglementaires.

- Les commentaires techniques qui assortissent la présentation des résultats des projections mettent en évidence les questions de méthode que peut soulever un exercice conduit dans un cadre articulant différents travaux nationaux. Les réflexions devront se poursuivre sur ces méthodes, avec d'autant plus d'intérêt que les travaux du CPE, comme ceux du COR ont désormais un caractère périodique et régulier.